Hôtel l'Elysée
Val d'Europe

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations liées à l'organisation de repas, de séjours ou évènements de groupes fournis par l'établissement.

Ces Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site web de l'hôtel, pour permettre au client d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc.

ARTICLE 2 : RESERVATION

La réservation du Client est définitivement enregistrée par l'hôtel, lors de la réception du paiement ou de la garantie bancaire (selon l'offre choisie). A défaut de paiement ou de coordonnées bancaires valides, l'hôtel se réserve le droit de remettre les prestations réservées à la vente.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Les chambres réservées sont mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15 heures le jour d'arrivée.

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ. Selon les disponibilités de la chambre, et la confirmation de l'hôtel, le client peut souscrire à l'option late check-out afin de lui permettre de quitter la chambre à 15h. Tout dépassement de ce délai peut entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DES PRESTATIONS

Toute demande de modification des prestations par rapport à la réservation initiale doit être adressée par écrit à l'hôtel.

En fonction de la nature de la modification (changement de date, du nombre de personne, du type de chambre…), des surcoûts éventuels peuvent être appliqués.

Toute modification pourra être effectuée sur accord du service réservation uniquement et sous réserve de disponibilité sur la nouvelle date demandée.

En cas de modification ou annulation partielle d'une réservation « flexible » reçue moins de deux jours avant le jour prévu de l'arrivée, le client devra régler le montant correspondant à la première nuit de son séjour.
Attention : Certaines offres ne peuvent donner droit à des modifications quelles qu'elles soient.
L'hôtel invite ses clients à lire attentivement l'offre lors de la réservation.

ARTICLE 5 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après :

Il est conseillé d'annuler aussitôt que possible une fois que la cause de l'annulation est survenue.

Les différentes conditions d'annulation selon les types de réservations :

Les réservations « non annulables et non remboursables » : Le montant total est réglé dès la réservation (hors extras et taxes de séjour). Il n'est pas possible de modifier ou d'annuler ce type de réservation. Cette condition est également applicable pour les réservations « anticipées » et les réservations de « dernière minute ».

Concernant les réservations avec un « tarif flexible » et les réservations où il est mentionné « annulation gratuite » : Si le Client ne prévient pas l'établissement d'une annulation avant 12h (midi) la veille de l'arrivée ou en cas de non-présentation (NO SHOW) le montant de la première nuit du séjour sera facturé au client. L'établissement sera alors en droit de débiter la carte bancaire laissée en garantie par le client du montant correspondant.

ARTICLE 6 : DELOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'établissement ou en cas de force majeure, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'établissement, qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

ARTICLE 7 : PRIX

Les tarifs sont exprimés dans la monnaie du pays où doit se dérouler la prestation (Euro).
Les tarifs confirmés sur le devis sont garantis pendant une durée variable pouvant aller jusqu'à 3 jours maximum selon les dates de séjour souhaitées. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation.

Les tarifs seront majorés de la taxe de séjour en vigueur de la réservation, le règlement sera effectué avec une carte Visa, Eurocard/Mastercard, Diners Club ou American Express, à travers nos pages internet sécurisées.

Tout acompte sera déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation.

Si le paiement n'est pas nécessaire au moment de la réservation, le montant total du séjour est payable lors de l'arrivée. Les détails de la carte bancaire seront demandés en ligne comme garantie pour valider la réservation et pour débiter d'éventuels frais d'annulation.

Les éventuels extras (bar, téléphone, etc.) qui ne sont pas explicitement inclus dans les tarifs seront payables directement sur place. Le paiement en espèces à la réception est autorisé jusqu'à 1 000 €. Ce plafond est étendu à 15 000 € si votre domicile fiscal est à l'étranger. Vous devrez présenter une pièce d'identité ou un passeport pour tout paiement supérieur à 1 000 €. Les chèques ne sont pas acceptés par l'hôtel.
Tout règlement effectué par virement bancaire devra être effectué aux coordonnées citées ci-dessous.

CIC MORBIHAN ENTREPRISES ZI DU PRAT
RUE ALAIN GERBAULT C P 370656037
VANNES CEDEX 02 97 62 13 70
Code banque : 30047 / Guichet n° 14034
Clé RIB : 47 / Compte n°00020094501
IBAN : FR76 3004 7140 3400 0200 9450 147

En cas de contestation sur une partie de la(les) facture(s), le Client s'engage à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer aussitôt le motif réel et sérieux de sa contestation par écrit, au service comptabilité de l'hôtel.

Toute(s) facture(s) qui n'aura pas été contestée(s) dans un délai de 15 (quinze) jours après la date de facturation, sera (ont) considérée(s) correcte(s) et acceptée(s) par le client.

Le règlement des extras, (blanchisserie, room-service, téléphone, etc.) et autres prestations réclamées individuellement à l'un ou plusieurs des participants, sera assuré par les clients concernés eux-mêmes à la réception de l'établissement avant leur départ.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A défaut de règlement de prestations réclamées en sus des prestations incluses lors de la réservation (extras, repas...), le montant correspondant sera débité sur la carte bancaire laissée en garantie par le client lors de sa réservation.

Condition valable seulement pour les clients professionnels : Tout retard de paiement, donnera lieu à l'application de plein droit, sans besoin d'une mise en demeure préalable et sans préjudice de tous autres recours et actions, de pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal et calculées à compter de la date d'exigibilité. Tous les frais, que l'établissement serait amené à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues, seront à la charge du Client.

ARTICLE 9 : TRANSPORT

Il est précisé que l'hôtel n'assure aucune prestation liée au transport des participants sauf indication lors de la réservation.

ARTICLE 10 : ASSURANCE, DETERIORATION, CASSE, VOL

En aucun cas l'hôtel ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou le vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériel déposés par le Client ou les participants à l'occasion de leur séjour objet de la présente réservation.

Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou ses invités.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (et de ses invités) et s'engage, en cas de dégradation, perte et/ou vol des équipements et/ou des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état ou de remplacement.
L'hôtel pourra également réclamer des dommages et intérêts au prorata des frais engagés et de la perte de chiffre d'affaires liée à l'immobilisation de la chambre.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans l'hôtel, sauf les chiens-guides ou autres animaux d'assistance.

L'hôtel est 100% NON-FUMEUR. Une pénalité de 150€ sera appliquée si cette règle n'est pas respectée.

ARTICLE 11 : RECOMMANDATIONS

Le Client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'hôtel ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire.
Le Client s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de l'hôtel (notamment l'interdiction de fumer dans les locaux). Le Client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation de l'hôtel ni ne portent atteinte à la sécurité de l'hôtel ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

L'hôtel pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'hôtel, grève, …etc.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS ET LITIGES

Tout dysfonctionnement lié à des prestations et services mis gracieusement à la disposition du client (ex : service wifi, navette pour les parcs Disney®…) ne pourra donner lieu à une compensation. Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à l'hôtel dans un délai maximum de huit jours après la fin du séjour.

En application de l'article R.616-1 du Code de la consommation et à défaut de réponse satisfaisante dans les 3 semaines, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées figurent ci-après :
Adresse postale : Médiation Tourisme et Voyage, BP 80, 303 75 823 Paris Cedex 17
Site internet : www.mtv.travel
https://www.mtv.travel/demande-saisine/

Pour les clients n'ayant pas la nationalité française, les litiges peuvent d'abord être soumis à la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne : Règlement en ligne des litiges | Commission européenne (europa.eu).

À défaut de réponse satisfaisante, ils pourront ensuite saisir la Médiation Tourisme et Voyage.

Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour plus d'informations : Bloctel.